

# RAPPORT SFCR

## Exercice 2021

Conseil d'administration du 5 avril 2022

---



Numéro LEI : 969500GSMHW8YNZ5E408

## Table des matières

Introduction du rapport.....	0
1. ACTIVITÉ ET RESULTATS .....	1
1.1. Activité .....	1
1.2. Résultats de souscription .....	2
1.3. A.3 Résultats des investissements.....	2
1.4. Résultats des autres activités .....	3
1.5. Autres informations .....	3
2. SYSTÈME DE GOUVERNANCE (Sophie – Mme Quenet) .....	4
2.1. Informations générales sur le système de gouvernance .....	4
2.1.1. Description du système de gouvernance .....	4
2.1.2. Droits à rémunération .....	7
2.2. EXIGENCES DE COMPETENCE ET D'HONORABILITE.....	7
2.3. DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES.....	7
2.4. SYSTEME DE CONTROLE INTERNE .....	8
2.5. FONCTION CLE CONFORMITE.....	9
2.6. FONCTION CLE AUDIT INTERNE .....	9
2.7. FONCTION CLE ACTUARIAT .....	9
2.8. SOUS-TRAITANCE .....	9
2.9. AUTRES INFORMATIONS .....	10
3. PROFIL DE RISQUE ( Contrôle interne – Arcade Conseil – Mme Quenet ?).....	10
3.1. Risque de souscription.....	10
3.2. Risque de marché .....	10
3.3. Risque de crédit .....	11
3.4. Risque de liquidité.....	11
3.5. Risque opérationnel .....	11
3.6. Autres risques importants.....	12
3.7. Autres informations .....	12
4. VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE .....	12
4.1. Principes Généraux .....	12
4.2. Actifs .....	13
4.2.1. Actifs de placement .....	13

4.2.2.	Autres actifs .....	14
4.2.3.	Impôts différés actifs .....	15
4.3.	Provisions techniques .....	15
4.3.1.	Principales hypothèses .....	15
4.3.2.	Résultats.....	16
4.4.	D.4 Autres passifs .....	16
4.4.1.	Autres passifs.....	16
4.4.2.	Impôts différés passifs.....	17
5.	GESTION DU CAPITAL .....	17
5.1.	Fonds propres .....	17
5.2.	SCR et MCR .....	18
5.2.1.	Evolution des SCR et MCR.....	18
5.2.2.	Taux de couverture du SCR et MCR .....	19
5.2.3.	Evolutions des différents SCR .....	19
5.3.	Différence entre formule standard et modèle interne.....	21
6.	CONCLUSION .....	22
7.	ANNEXES : QRT (en €) .....	22

## **Introduction du rapport**

La Mutuelle LA CHOLETAISE se doit de communiquer au public un rapport qui vise à garantir la bonne information du public et du superviseur sur les données de l'exercice écoulé et sur son système de gouvernance.

Ce rapport met en évidence tout changement important survenu dans l'activité et les résultats de la Mutuelle, son système de gouvernance, son profil de risque, sa valorisation à des fins de solvabilité et la gestion de son capital sur la période de référence, et fournit une brève explication des causes et des effets de ce changement.

Ce rapport a été soumis à l'approbation du Conseil d'Administration le 5 avril 2022, puis transmis à l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) dans le respect de la réglementation.

# 1. ACTIVITÉ ET RESULTATS

## 1.1. Activité

La Mutuelle LA CHOLETAISE a été créée en 1979 et a obtenu les agréments Accident et Maladie (branche 1 et 2) par arrêté du 27 Juin 2003 au Journal Officiel puis l'agrément branche 21 Nuptialité – Naissance par décision d'extension d'agrément publiée au Journal Officiel du 29 décembre 2017. Personne morale de droit privé à but non lucratif, la Mutuelle est soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité. Elle est immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro 315 519 231.

La Mutuelle commercialise des garanties de complémentaire santé et distribue des produits de prévoyance (décès, invalidité, incapacité, épargne) via MUTEX et l'UNMI.

L'essentiel du portefeuille de la Mutuelle réside dans la région Pays de la Loire et plus particulièrement sur le territoire du Choletais.

En termes d'activité, la Mutuelle présente les caractéristiques suivantes :

Montant en K€	2021	2020	2019	2018	2017
Cotisations brutes Non Vie	25 853	25 603	24 870	24 178	25 258
Cotisations brutes Vie	73	77	78	78	
Cotisations nettes	25 926	25 681	24 948	24 256	25 258
Prestations payées Non Vie	22 345	20 121	20 082	19 111	20 609
Prestations payées Vie	60	60	51	55	

Au cours de l'année 2021, LA CHOLETAISE a vu son volume de cotisations brutes évoluer de 25 681 k€ à 25 926 k€ soit une augmentation de 0.95% par rapport à 2020.

Les effectifs de la Mutuelle, sur les 5 dernières années, ont évolué de la façon suivante :

Effectif au 31/12 (personnes protégées)	2021	2020	2019	2018	2017
Individuel	26 067	26 508	25 718	16 904	17 313
Collectif	17 663	19 344	19 262	26 874	30 682
TOTAL	43 730	45 852	44 980	43 778	47 995

Ainsi au cours de l'année 2021, LA CHOLETAISE a observé une baisse de ses effectifs (-2 122 bénéficiaires) en raison de fusion ou liquidation judiciaire d'entreprises.

## 1.2. Résultats de souscription

L'historique des résultats techniques de la Mutuelle est présenté ci-dessous :

	2021	2020	2019	2018	2017
Résultats Techniques (en €)	- 306 978	- 193 241	239 422	1 160 392	636 249
Résultats Techniques (Prestations/Cotisations+Frais)	101,42	101,05	99,99	96,82	98,10

Le montant total des cotisations acquises est en hausse par rapport à 2020. Cette hausse s'explique par l'application du taux directeur voté par le Conseil d'Administration.

Les charges d'acquisition, d'administration et les autres charges techniques baissent en 2021 et représentent 12.87% des cotisations acquises.

Les charges de prestations connaissent une hausse significative par rapport au 31 Décembre 2020 (+ 501 k€) soit + 2.22%. Cependant, le montant des prestations payées augmente de 11.13% en raison de l'impact du 100% Santé.

## 1.3. A.3 Résultats des investissements

Au 31 décembre 2021, le résultat financier ressort à 202 k€ contre 121 k€ au 31 décembre 2020 et s'explique par :

- une augmentation des revenus des placements (+67 k€),
- une baisse des charges de placements (-13 k€)

En k€	2021	2020	2019	2018	2017
Produits des placements	266	199	638	361	255

Les charges de placements passent de 78 k€ à 65 k€. Cette baisse s'explique principalement par une diminution des dépréciations des titres détenus.

En k€	2021	2020	2019	2018	2017
Charges des placements	65	78	236	297	135

Les placements au 31/12/2021 sont détaillés ci-dessous :

Nature	Valeur d'acquisition	Valeur nette comptable	Valeur de réalisation	Plus-value nette	Provision pour dépréciation
Immobilier	2 844 209	1 543 340	3 439 407	1 896 067	
OPCVM	4 089 905	4 089 905	4 399 344	309 439	
Obligations	610 200	532 031	553 411	21 380	78 169
Contrat de capitalisation	3 000 000	3 000 000	3 149 114	149 114	
Titres de créances TSDI TSR	4 445 716	4 445 716	4 625 886	180 170	
Dépôts divers	124 632	124 632	124 632	-	
Livrets	5 422 182	5 422 182	5 422 182	-	
Fonds de garantie	112 469	104 425	104 425	-	8 044
Titres de participation	1 224 406	1 224 406	1 395 045	170 639	
Total	21 873 719	20 486 637	23 213 446	2 726 809	86 213

#### 1.4. Résultats des autres activités

LA CHOLETAISE commercialise des garanties santé et distribue des produits de prévoyance pour le compte de l'UNMI et MUTEX.

En k€	2021	2020	2019	2018	2017
Indemnités de distribution	90	91	125	93	98

La Mutuelle ne dispose pas d'autres activités, d'autres produits ou dépenses importants hors ceux indiqués dans les paragraphes précédents.

#### 1.5. Autres informations

LA CHOLETAISE fait appel à différents cabinets de courtage, qui contribuent à son développement commercial. Les commissions reversées sont présentées ci-dessous :

En k€	2021	2020	2019	2018	2017
Indemnités de courtage	78	66	58	48	43

Aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par la Mutuelle, susceptible d'impacter l'activité ou les résultats, n'est à mentionner.

## 2. SYSTÈME DE GOUVERNANCE

---

### 2.1. Informations générales sur le système de gouvernance

La gouvernance de la Mutuelle est fondée sur la complémentarité entre les instances représentant les adhérents : l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration, le Bureau, le Comité Spécial d'Audit et des Risques, la Dirigeante Opérationnelle salariée ainsi que les quatre Fonctions Clés.

#### 2.1.1. Description du système de gouvernance

##### ➤ L'Assemblée Générale

En vertu de l'article 14 des Statuts, l'Assemblée Générale est composée des délégués des sections de vote. Les membres adhérents sont répartis en 8 sections de vote qui tiennent compte de la catégorie d'adhérents (individuels ou collectifs) et de la zone géographique du lieu de résidence.

Les membres de chaque section élisent parmi eux, le ou les délégués, qui les représentent à l'Assemblée Générale de la Mutuelle. Le nombre de délégués par section est fixé sur la base des effectifs présents dans la section au 1er janvier de l'année des élections. Il varie suivant les sections. Les délégués sont élus pour 6 ans.

Les élections ont lieu à bulletin secret suivant le mode de scrutin par correspondance conformément à l'article 17 des statuts.

Chaque délégué dispose d'une seule voix à l'Assemblée Générale et ne peut recueillir plus de deux procurations. La dernière élection de délégués date de septembre 2020. La répartition hommes/femmes suite à la nouvelle élection est composée comme suit : 30 % de femmes et 70 % d'hommes.

Une Charte des délégués recense les exigences d'indépendance, d'intégrité, de loyauté envers la Mutuelle dont chaque délégué doit faire preuve.

##### ➤ Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de la Mutuelle compte au 31 décembre 2021, 14 administrateurs. A cette date, la moyenne d'âge était de 62 ans. Il est composé pour 29% de femmes et 71% d'hommes.

Le nombre d'administrateurs étant descendu sous le seuil légal établi à 10 membres, suite à la démission de 7 administrateurs en date du 11 octobre 2021, de nouveaux membres du Conseil d'administration ont été élus par les délégués à l'Assemblée Générale du 16 décembre 2021.

Les membres du Conseil d'administration sont élus pour une durée de 6 ans renouvelable tous les 3 ans.

La limite d'âge au jour de l'élection ou de la réélection, est fixée à 70 ans pour les administrateurs.

Selon les Statuts et en application de l'article L 114-17 du Code de la Mutualité, le Conseil d'Administration « détermine les orientations de la Mutuelle et veille à leur application ».

Dans le cadre de son activité, le Conseil d'Administration s'assure que les actifs de la Mutuelle couvrent ses engagements.

Le Conseil d'Administration de MLC Mutuelle a pour responsabilités liées à Solvabilité II :

- La nomination des Dirigeants Effectifs (Président et Dirigeant Opérationnel) ;
- La nomination des Fonctions Clés sur proposition de la Direction Opérationnelle ;
- La validation des rapports règlementaires Solvabilité II : RSR, SFCR, ORSA, Rapport actuariel, rapport du contrôle interne sur la LCBFT, rapport sur l'élaboration des procédures de vérification de l'information comptable et financière ;
- La définition du profil de risque de la Mutuelle ;



- La détermination de l'appétence et les limites de tolérance générale aux risques ;
- L'approbation de la mise à jour annuelle des politiques écrites ;
- L'audition annuelle des Fonctions clés.

#### ➤ **Le Bureau**

L'ensemble des membres du Bureau sont élus à bulletin secret pour 3 ans par le Conseil d'Administration en son sein, au cours de la première réunion qui suit l'Assemblée Générale ayant procédé au renouvellement du Conseil d'Administration.

Le Bureau s'assure du bon fonctionnement des différents organes de la Mutuelle en fonction des mandats qui lui sont confiés par le Conseil d'Administration et prépare les réunions de ce dernier.

Il se réunit sur convocation du Président, selon ce qu'exige la bonne administration de la Mutuelle et autant que de besoin.

Le Bureau ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents conformément à l'article 56 des statuts.

Le Bureau est composé de 4 membres depuis l'élection du 16 décembre 2021, et est réparti comme suit :

- Un Président ;
- Un vice-président ;
- Un Trésorier ;
- Un Secrétaire.

#### ➤ **Le Comité Spécial d'Audit et des Risques**

La constitution du Comité spécial d'audit et des risques de MLC Mutuelle, ainsi que son fonctionnement respectent les exigences réglementaires et la législation en vigueur.

Le Comité spécial d'audit et des risques est composé de 2 membres :

- 2 administrateurs ;
- Le Contrôleur interne ;
- D'autres membres sur invitation du président du comité d'Audit.

Au cours de l'année 2021, les travaux spécifiques relatifs à Solvabilité II, traités par le Comité spécial d'audit et des risques, ont concerné les sujets suivants :

- Validation du plan pluriannuel d'Audit Interne modifié ;
- Examen du rapport ORSA ;
- Examen des comptes annuels 2020 ;
- Examen du rapport d'audit du Commissaire aux comptes ;
- Examen du rapport Actuariel ;
- Examen du Rapport Régulier au Contrôleur ;
- Examen du rapport de contrôle interne LCB-FT.

#### ➤ **Le Comité de Conception et surveillance des produits**

La Mutuelle a anticipé l'entrée en vigueur de la Directive sur la Distribution d'Assurances et s'est dotée d'un Comité de Conception et surveillance des produits, créé le 26 avril 2018.

Il est actuellement composé de la Directrice Générale, le Directeur du Développement et le cabinet d'actuariat qui accompagne la Mutuelle.

➤ **Dirigeants effectifs**

Conformément à l'article R.211-15 du Code de la Mutualité, la Direction effective de la Mutuelle est assurée par deux personnes :

- La Dirigeante Opérationnelle ;
- Le Président du Conseil d'Administration.

Dans le respect des exigences réglementaires, les dossiers de nomination ont été transmis à l'ACPR.

➤ **La Direction Opérationnelle**

Le Conseil d'Administration nomme le Dirigeant Opérationnel. Le Dirigeant Opérationnel est responsable de ses missions devant le Conseil d'administration.

La Direction Opérationnelle peut agir par délégation de celui-ci. Dans ce cas, il lui est donné pouvoir de signer tous les actes et documents d'ordre administratif, juridique ou financier relatifs à ses missions, en application de ladite délégation et des décisions prises.

Dans le respect des prérogatives des instances élues, la Direction Opérationnelle est chargée de s'assurer :

- De l'application des décisions politiques et stratégiques prises par les instances ;
- De proposer aux instances, sous forme de programmes d'actions et de plans, la stratégie et les moyens à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés ;
- D'assurer le management et coordonner les actions en sa qualité de responsable de l'organisation administrative et du personnel.

En tant que responsable de gestion de l'organisme :

- Elle suit l'évolution des activités ;
- Elle procède à des analyses de situations ;
- Elle effectue si nécessaire les corrections utiles dans le cadre de ses prérogatives, ou demande aux instances de procéder à un réajustement des stratégies fixées ;
- Elle rassemble les informations essentielles à la préparation des budgets qui sont soumis au Conseil d'Administration ;
- Elle rend compte régulièrement des résultats aux instances.

La Direction Opérationnelle est en charge de la stratégie et des grandes décisions qu'elle soumet au Conseil d'Administration.

➤ **Les Fonctions clés**

Dans le respect des exigences réglementaires, les dossiers de nomination sont transmis à l'ACPR.

Les fonctions clés sont pourvues :

- La Fonction Clé Conformité et la Fonction Clé Gestion des Risques sont détenues par la Direction Opérationnelle ;
- La Fonction Clé Actuarielle et la Fonction Clé Audit Interne étaient détenues par des élus jusqu'au 12 octobre 2021. Le renouvellement est en cours. Les dossiers de nominations ont été transmis à l'ACPR le 30 décembre 2021.

### ➤ **Politiques écrites**

Pour assurer l'efficacité des instances de la Mutuelle, la réglementation impose la rédaction de Politiques Ecrites. Ces Politiques Ecrites visent à garantir à l'entreprise une gestion saine, prudente et efficace de son activité. Elles viennent renforcer le système de gouvernance et sont mises à jour annuellement compte tenu de la stratégie de la Mutuelle.

La mise à jour annuelle des politiques écrites a été reportée au 1<sup>er</sup> semestre 2022 eu égard aux difficultés liées au fonctionnement des instances sur la fin d'année en lien avec le conflit au sein de la gouvernance.

#### **2.1.2. Droits à rémunération**

L'organe d'administration est composé exclusivement d'administrateurs bénévoles. Comme le précise l'article 42 des statuts, les fonctions d'administrateurs sont gratuites.

Seuls, les membres du Bureau perçoivent des indemnités liées à leur fonction sans revalorisation entre 2020 et 2021.

Dans le cadre de leurs activités, les administrateurs perçoivent des remboursements de frais de déplacement et de séjour dans les conditions déterminées par le Code de la Mutualité et dans les limites fixées annuellement par le Conseil d'Administration.

La rémunération de la Dirigeante Opérationnelle ne peut pas être liée de manière directe ou indirecte au volume des cotisations de la Mutuelle.

## **2.2. EXIGENCES DE COMPETENCE ET D'HONORABILITE**

Conformément à l'article 42 de la Directive cadre Solvabilité II et aux obligations découlant de la loi bancaire de 2013, l'ensemble des dirigeants et responsables de Fonctions clés de MLC Mutuelle est soumis à une exigence à la fois de compétence et d'honorabilité. Pour chaque acteur identifié comme tel par la Mutuelle, une preuve de la compétence est apportée par l'expérience professionnelle et les qualifications acquises. Un extrait de casier judiciaire est joint au dossier de nomination transmis à l'ACPR.

La Mutuelle vérifie que les administrateurs répondent aux conditions d'honorabilité fixées par l'article L.114-21 du Code de la Mutualité. Un extrait de casier judiciaire est systématiquement demandé à chaque administrateur au moment de son élection ou de sa réélection.

## **2.3. DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES**

Le système de gestion des risques de MLC Mutuelle concerne les organes de gouvernance, le Conseil d'Administration, le Comité Spécial d'Audit et des Risques, la Direction Opérationnelle ainsi que l'ensemble des collaborateurs de l'organisation.

Il est pris en compte dans l'ensemble des activités de la Mutuelle, partant de l'élaboration de la stratégie aux activités opérationnelles. Il est conçu pour identifier les événements potentiels susceptibles d'affecter l'organisation et le fonctionnement, et pour gérer les risques dans les limites de tolérance définie. Il vise à fournir une assurance raisonnable quant à l'atteinte des objectifs de l'organisation.

Les objectifs de la gestion des risques sont de :

- Permettre l'identification et la hiérarchisation des risques dans tous les domaines et plus particulièrement l'activité métier, en vue d'en assurer le degré de maîtrise le plus haut, sous la responsabilité de la Fonction Clé Gestion des Risques ;
- Permettre aux instances d'avoir une vision globale et consolidée, régulièrement actualisée, des risques majeurs et de leur niveau de contrôle ;

- Contribuer à sécuriser la politique stratégique et financière de la Mutuelle.

Aussi, la maîtrise des risques a pour but de se décliner à tous les niveaux de la Mutuelle.

Au titre de l'exercice 2021, le renforcement de la démarche au sein de la Mutuelle s'est concrétisé par les actions suivantes :

- Le suivi des risques (mise à jour de la cartographie des risques opérationnels) ;
- Le suivi des recommandations de l'audit interne émises dans le cadre de ses missions d'audit annuel.

Le processus ORSA (Own Risk and Solvency Assessment ou Évaluation interne des risques et de la solvabilité) de LA CHOLETAISE s'appuie sur une organisation spécifique, des dispositifs et outils appropriés à la taille de la structure. Le processus fait partie intégrante du système de gouvernance de la Mutuelle.

Le ratio de solvabilité minimum fixé par le Conseil d'administration en 2019 est fixé à 200%.

Les Fonctions Clés travaillent en étroite collaboration et peuvent être amenées à se réunir pour faire le point sur des sujets pouvant impacter leurs différentes activités.

## **2.4. SYSTEME DE CONTROLE INTERNE**

La Dirigeante Opérationnelle est responsable du dispositif permanent de Contrôle interne.

La responsabilité du suivi et de la bonne gestion des risques est confiée au Contrôleur Interne.

Le Contrôle Interne est un processus mis en œuvre par l'ensemble des composantes de la Mutuelle (instances et opérationnels), destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- La réalisation, l'optimisation et la sécurisation des opérations ;
- La fiabilité des informations comptables et financières ;
- La surveillance et l'évaluation des risques, et la mise en place des EMR (Eléments de maîtrise des risques) ;
- La conformité aux lois et aux réglementations en vigueur ainsi qu'aux directives internes ;
- La protection de la clientèle.

En termes d'objectifs, le contrôle interne au sein de la mutuelle permet :

- D'optimiser l'efficacité de l'organisation et des processus ;
- De favoriser la transparence et la qualité de l'information financière ;
- De garantir le respect des lois et des règlements ;
- D'assurer la qualité des informations transmises à la gouvernance.

Le Contrôleur Interne assume les responsabilités de support en matière de gestion des risques. Les autres collaborateurs de l'organisme sont responsables du dispositif de contrôle de premier niveau sur leur périmètre d'activité.

Le Conseil d'Administration exerce une activité de surveillance sur le dispositif permanent de Contrôle Interne. Il a connaissance et valide le degré d'acceptation du risque de l'organisation.

Le Comité spécial d'audit et des risques s'assure du suivi et de l'efficacité du dispositif permanent de Contrôle Interne.

La gestion des risques est assurée par le Comité spécial d'audit et des risques.

L'indépendance du Contrôle Interne est garantie.

La Direction Opérationnelle et le Conseil d'Administration s'assurent de la bonne application des lois, des règlements en vigueur ou des recommandations formulées par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) ou le Commissaire aux Comptes dans l'exercice de sa mission relative au dispositif de Contrôle Interne.

Le dispositif de Contrôle Interne de la Mutuelle s'inscrit dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue. Les contrôles embarqués et réalisés au sein des systèmes d'informations impactent des processus métiers ciblés qui font l'objet d'une vigilance particulière :

- Traitement de l'intégration des flux (intégration et distribution) ;
- Gestion des activités métiers (Cotisations / Prestations) ;
- Activité commerciale.

## **2.5. FONCTION CLE CONFORMITE**

La Dirigeante Opérationnelle de la Mutuelle, également Fonction Clé Conformité, exerce régulièrement une mission de veille concernant les évolutions législatives et réglementaires et assure son rôle d'alerte auprès des instances s'agissant des évolutions susceptibles d'avoir un impact pour la Mutuelle.

Elle s'assure de la conformité aux lois et règlements de l'ensemble des activités de la Mutuelle.

## **2.6. FONCTION CLE AUDIT INTERNE**

L'objectif de la Fonction Clé Audit interne est de garantir une bonne maîtrise des activités et opérations de la Mutuelle, ainsi que de s'assurer de l'efficacité, de la pertinence et de la suffisance des processus en place. Il est du ressort du Responsable de la Fonction Clé Audit Interne de rendre compte des résultats des travaux au Comité spécial d'audit et des risques ainsi qu'au Conseil d'Administration.

Le rôle de l'Audit interne consiste à réaliser à partir d'un plan pluriannuel d'audit des missions ciblées, dénommées missions d'audit. Le contrôle permanent des activités, couvert par le dispositif de contrôle interne, est distinct de l'audit interne. Les résultats et recommandations des missions d'audit interne sont intégrés dans le dispositif de contrôle interne que l'Audit interne est chargé de superviser.

Les missions d'Audit Interne sont externalisées auprès d'un Cabinet spécialisé.

La responsabilité de la Fonction clé Audit Interne est assurée par le Président du Comité spécial d'audit et des risques. Le dossier de nomination a été transmis à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

## **2.7. FONCTION CLE ACTUARIAT**

La Fonction Clé Actuariat a un rôle de revue et de supervision des modalités et des résultats de calculs du provisionnement. Les missions actuarielles sont externalisées auprès d'un Cabinet d'actuariat.

La Mutuelle s'appuie sur l'expertise de ce cabinet pour l'accompagner sur les exigences relatives à Solvabilité II.

La responsabilité de la Fonction clé Actuarielle est assurée par un opérationnel. Le dossier de nomination a été transmis à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

## **2.8. SOUS-TRAITANCE**

La Mutuelle peut faire appel à des prestataires externes pour les besoins de son activité.

## **2.9. AUTRES INFORMATIONS**

Aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par la Mutuelle susceptible d'impacter le système de gouvernance, n'est à mentionner.

## **3. PROFIL DE RISQUE**

---

### **3.1. Risque de souscription**

Tout nouveau produit et toute nouvelle tarification est soumis au Comité de Conception et surveillance des produits, créé le 26 avril 2018, composé de la Direction Opérationnelle également Fonction Clé Conformité, de la Fonction clé Actuarielle, de la Direction Développement et de l'Actuaire.

Suivant les sujets à l'ordre du jour, le Responsable des projets SI et la Responsable de gestion peuvent être associés.

Le Conseil d'Administration fixe l'évolution du tarif général des cotisations pour l'année à venir.

Cette tarification s'appuie notamment sur :

- Des prévisions économiques ainsi que sur des prévisions des coûts et des comportements de consommation ;
- Des informations de gestion et notamment le résultat technique des contrats ;

Le suivi du risque de souscription se fait sur la base des indicateurs suivants :

- Suivi du portefeuille
- Analyse des consommations par poste et par catégorie ;
- Suivi de l'évolution du rapport P/C global et des rapports P/C détaillés par contrat ;
- Evolution du coût du risque ;
- Apurement de la PPAP (Provisions pour Prestations A Payer).

### **3.2. Risque de marché**

Le risque de marché est le risque de perte qui peut résulter des fluctuations des cours des instruments financiers qui composent un portefeuille.

Ainsi, la Mutuelle veille par l'application de sa politique des placements, à préserver les fonds par une gestion de son portefeuille qui garantisse :

- Une protection de la valeur des actifs et la limitation des risques éventuels de perte en capital ;
- Un niveau de liquidités permettant de régler les prestations à échéance prévue ;
- Des choix de placements qui respectent les règles de diversification et de dispersion exigées ;
- La limitation du risque de concentration.

La gestion des placements de la Mutuelle respecte deux impératifs principaux : la nécessité de faire face à ses engagements et la sécurité de ses actifs conformément à ses objectifs de gestion saine et prudente et la bonne application de sa politique des placements.

Le Comité Economique et Financier de LA CHOLETAISE s'est réuni qu'une fois sur l'exercice 2020. Ce comité composé du Trésorier et de la Direction Opérationnelle a été supprimé en Septembre 2020 suite à la mise en place de délégation de pouvoir du trésorier vers la Responsable Comptable et du Conseil d'Administration vers la Direction opérationnelle. Le Service comptabilité édite chaque semaine un reporting de suivi des OPCVM. La Mutuelle s'appuie également sur un cabinet conseil en gestion des placements qui établit un reporting mensuel.

La Direction Opérationnelle rend compte au Conseil d'Administration autant que de besoin et au moins une fois par an.

### **3.3. Risque de crédit**

Le risque de crédit est suivi par la Mutuelle.

Compte tenu de son activité, les éléments pouvant être à l'origine d'un risque de défaut envers la Mutuelle sont :

- Défaut de paiement de cotisations par les adhérents collectifs ou individuels ;
- Défaillance d'une contrepartie significative (banques au regard des liquidités détenues).

Afin de mieux maîtriser le risque de défaut de paiement des cotisations, LA CHOLETAISE dispose d'un service en charge du suivi des impayés de cotisations.

### **3.4. Risque de liquidité**

LA CHOLETAISE prend toutes les mesures nécessaires pour tenir compte du risque de liquidité, tant à court terme qu'à long terme par l'analyse du caractère approprié de la composition des actifs, du point de vue de leur nature, de leur duration et de leur liquidité.

LA CHOLETAISE s'assure en permanence d'avoir un niveau de trésorerie suffisant et prudent pour pouvoir honorer l'ensemble de ses engagements. Un suivi particulier du montant des prestations réglées et provisionnées constitue un élément de surveillance du risque.

Les placements à court terme et les liquidités immédiates permettent à la Mutuelle de limiter ce risque.

### **3.5. Risque opérationnel**

Le risque opérationnel de la Mutuelle correspond aux risques qui découlent de pertes dues à des transformations de l'organisation, des défauts de procédures, des membres du personnel ou des systèmes internes inadéquats ou défaillants, ou à des événements externes.

Les risques opérationnels identifiés sont systématiquement rattachés à des processus et des activités.

La formule standard intègre un module de risque au titre des risques opérationnels. Le calcul de ce module prend en compte « forfaitairement » toutes les sources possibles de risques opérationnels. Dans le cadre de l'ORSA et de la gestion de risques de la Mutuelle, le risque opérationnel est décliné en fonction des sous-risques suivants :

- Réputation et image
- Fraude
- Système d'informations
- Sous-traitance

### **3.6. Autres risques importants**

La Mutuelle se fait accompagner par un cabinet conseil en gestion des placements et un cabinet d'actuariat, afin de répondre aux exigences Solvabilité II.

Aucun autre risque important ou qualifié comme tel par la Mutuelle susceptible d'impacter le profil de risque n'est à mentionner.

### **3.7. Autres informations**

La Mutuelle se fait accompagner par un cabinet conseil en gestion des placements financiers afin de garantir ses obligations SII et suivre son SCR de marché (Capital de Solvabilité Requis).

Aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par LA CHOLETAISE susceptible d'impacter le profil de risque, n'est à mentionner.

## **4. VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE**

---

### **4.1. Principes Généraux**

La Mutuelle LA CHOLETAISE s'est appuyée sur le rapport de gestion et sur les états financiers pour valoriser ses actifs à la norme Solvabilité II.

La Mutuelle LA CHOLETAISE a confié la réalisation des travaux Solvabilité 2 au cabinet Coélicence qui s'appuie sur ses outils internes pour la réalisation des calculs et sur le logiciel « e-feeling » développé en mode SAAS par la société Invoke pour la transformation au format XBRL des états réglementaires et s'assurer du respect de la dernière taxonomie en vigueur.

Les spécifications techniques utilisées sont issues de la réglementation définie dans les textes suivants :

- La directive Solvabilité II du 25 novembre 2009 (2009/138/CE) ;
- La directive OMNIBUS II du 16 avril 2014 (2014/51/UE) ;
- Règlement délégué (UE) 2015/35 de la Commission du 10 octobre 2014 complétant la directive 2009/138/CE du Parlement européen et du Conseil sur l'accès aux activités de l'assurance et de la réassurance et leur exercice (Solvabilité II) ;
- La mise à jour de ce règlement délégué en vigueur depuis le 9 juillet 2019 ;
- Toutes autres orientations spécifique communiquées par l'EIOPA ou par l'ACPR.

Aucun écart significatif par rapport à ces spécifications n'est à notifier, certains éléments ont été estimés par des méthodes simplifiées, en application du principe de proportionnalité. Les principes retenus pour la valorisation Solvabilité II sont les suivantes :

- La continuité d'activité ;
- L'indépendance des éléments du bilan ;
- Le principe d'équité.



Le bilan simplifié à la norme Solvabilité II de la Mutuelle est présenté ci-dessous :

Actifs	Mode de valorisation	Source de valorisation	Valeur prudentielle
Actifs incorporels	Valeur retenue à 0		0 k€
Immobilier d'exploitation	Expertise quinquennale actualisée annuellement	Expertise 2020	431 k€
Autres investissements	Valeur de marché	Valorisation gestionnaire actif	22 969 k€
Provisions techniques cédées	Valeur nette comptable	Comptabilité	0 k€
Impôts différés	Extimination extra-comptable	Bilan prudentiel	349 k€
Caisse et compte courant	Valeur nette comptable	Comptabilité	699 k€
Dépôt bancaires court terme	Valeur nette comptable	Comptabilité	0 k€
Créances nées d'opérations directes	Valeur nette comptable	Comptabilité	704 k€
Créances de réassurance	Valeur nette comptable	Comptabilité	1 k€
Autres créances	Valeur nette comptable	Comptabilité	913 k€
Comptes de régularisation	Valeur retenue à 0	Comptabilité	0 k€
			<b>26 066 k€</b>

Passifs	Mode de valorisation	Source de valorisation	Valeur prudentielle
Provisions techniques non vie	Best Estimate	Coélicence	3 022 k€
Marge pour risque non vie	Estimation SCR futurs	Coélicence	439 k€
Provisions techniques vie	Best Estimate	Coélicence	3 k€
Marge pour risque vie	Estimation SCR futurs	Coélicence	1 k€
Provisions pour risques et charges	Valeur nette comptable	Comptabilité	22 k€
Impôts différés passifs	Extimination extra-comptable	Bilan prudentiel	527 k€
Dette envers les établissements de crédits	Valeur nette comptable	Comptabilité	0 k€
Dettes nées d'opérations directes	Valeur nette comptable	Comptabilité	490 k€
Dettes nées d'opérations de réassurance	Valeur nette comptable	Comptabilité	0 k€
Autres dettes	Valeur nette comptable	Comptabilité	2 029 k€
Comptes de régularisation	Valeur retenue à 0		0 k€
			<b>6 533 k€</b>

## 4.2. Actifs

### 4.2.1. Actifs de placement

Le tableau suivant présente le récapitulatif et l'évolution des placements selon les normes prudentielles au 31 décembre 2020.

Les placements sont évalués en valeur de marché sous la norme Solvabilité II.

	Valeur prudentielle 2021	Valeur prudentielle 2020	Valeur prudentielle 2019	Variation
Immobilier d'exploitation	431 k€	402 k€	451 k€	7,15%
Immobilier hors exploitation	1 971 k€	1 947 k€	2 861 k€	1,25%
Participations	1 395 k€	1 267 k€	1 331 k€	10,10%
Actions cotées	0 k€	68 k€	175 k€	-100,00%
Actions non cotées	0 k€	0 k€	0 k€	
Obligations d'entreprises	1 458 k€	2 209 k€	2 416 k€	-34,00%
Titres structurés	0 k€	0 k€	0 k€	
Titres garantis	0 k€	0 k€	0 k€	
Organismes de placement collectif	5 624 k€	5 957 k€	2 932 k€	-5,60%
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	12 521 k€	11 838 k€	11 057 k€	5,75%
<b>Global</b>	<b>23 400 k€</b>	<b>23 688 k€</b>	<b>21 223 k€</b>	<b>-1,20%</b>

Le tableau ci-dessus intègre les actifs corporels d'exploitation qui sont considérés sous Solvabilité 2 comme de l'immobilier d'exploitation (187 k€ en 2021, 151 k€ en 2020 et 194 k€ en 2019).

La Mutuelle a transposé ses actifs détenus au travers d'organismes de placement collectif conformément à la réglementation Solvabilité II. Seuls 172 k€ sont non transposés puisqu'il s'agit de fonds de fonds. Ce montant représente 0,75% du portefeuille global.

La variation des obligations d'entreprises et des dépôts correspond au reclassement des EMTN en 2021 en dépôts autres que les équivalents de trésorerie.

L'ensemble des actifs financiers et immobiliers de la Mutuelle a été valorisé en valeur de marché pour les placements et en valeur nette comptable pour les autres actifs.

#### 4.2.2. Autres actifs

Au 31 décembre 2021, le tableau récapitulatif et l'évolution des autres actifs selon les normes prudentielles est fourni ci-dessous :

	Valeur prudentielle 2021	Valeur prudentielle 2020	Valeur prudentielle 2019	Variation
Provisions techniques cédées	0 k€	0 k€	0 k€	
Créances nées d'opérations directes	704 k€	714 k€	708 k€	-1,35%
Créances de réassurance	1 k€	11 k€	0 k€	-90,35%
Autres créances	913 k€	892 k€	913 k€	2,35%
Trésorerie et équivalents de trésorerie	699 k€	1 270 k€	2 225 k€	-44,95%
Autres actifs	0 k€	72 k€	74 k€	-100,00%
Actifs d'impôts différés	349 k€	84 k€	26 k€	315,10%
<b>Global</b>	<b>2 666 k€</b>	<b>3 043 k€</b>	<b>3 946 k€</b>	<b>-12,40%</b>

Les créances sont valorisées à leur valeur nette comptable car leurs échéances sont principalement inférieures à un an.

La trésorerie concerne les comptes courants et les caisses.

Les autres actifs correspondent uniquement à des charges constatées d'avance.

### 4.2.3. Impôts différés actifs

Les impôts différés actifs proviennent de la différence entre valeur fiscale et valeur de réalisation des postes de passif du bilan.

FAMILLE	TYPE D'INVESTISSEMENTS	VALEUR NETTE COMPTABLE	VALEUR DE MARCHE	VALEUR FISCALE	ASSIETE IDA
PROVISIONS TECHNIQUES	Provision pour sinistres à payer frais de santé	2 061 k€	2 063 k€	2 061 k€	2 k€
	Provision pour frais de gestion	61 k€	61 k€	61 k€	0 k€
	Provision pour sinistres à payer naissance	5 k€	5 k€	5 k€	0 k€
	Provision pour égalisation CCN Coiffure	22 k€	22 k€	22 k€	0 k€
	Provision pour primes	0 k€	874 k€	0 k€	874 k€
	Marge de risque	0 k€	440 k€	0 k€	440 k€
	GLOBAL	2 149 k€	3 465 k€	2 149 k€	1 316 k€
AUTRES PASSIFS	Provisions pour risques et charges	22 k€	22 k€	22 k€	0 k€
	Autres dettes	2 519 k€	2 519 k€	2 519 k€	0 k€
	GLOBAL	2 541 k€	2 541 k€	2 541 k€	0 k€
	TOTAL	4 690 k€	6 006 k€	4 690 k€	1 316 k€

Les impôts différés actifs sont calculés au taux de 26,50% soit 349 k€.

## 4.3. Provisions techniques

### 4.3.1. Principales hypothèses

#### 4.3.1.1. La courbe des taux

La courbe des taux officielle publiée par l'EIOPA a été utilisée pour la mise en œuvre des évaluations prudentielles, notamment l'actualisation des provisions techniques. La courbe des taux utilisée au 31/12/2021 est la courbe des taux sans correction pour volatilité (Volatility Adjustment en anglais, d'où VA).

#### 4.3.1.2. Les provisions techniques

Conformément à la directive Solvabilité II (article 76), la valeur des provisions techniques correspond au montant actualisé que la Mutuelle LA CHOLETAISE devrait payer si elle transférait son activité à une autre structure.

La valeur des provisions techniques est égale à la somme de la meilleure estimation et de la marge pour risque (article 77 de la directive Solvabilité II).

La meilleure estimation des provisions techniques correspond à la moyenne pondérée par la probabilité de survenance des flux futurs de trésorerie actualisés, en tenant compte de toutes les entrées et sorties de trésorerie nécessaires pour faire face aux engagements jusqu'à la fin des contrats en portefeuille.

L'ensemble des flux entrants et sortants pris en compte sont :

- Flux entrants : correspond aux cotisations, commissions de réassurance ;
- Flux sortants : prestations par année de survenance, frais de gestion.

Les risques « Frais de soins » et « Naissance » assurés par la Mutuelle étant court, la méthode retenue pour l'estimation des flux futurs est la méthode Chain Ladder sur les triangles de règlements.

#### 4.3.1.3. La marge pour risque

L'article 77 de la directive 2009/138/CE définit la marge pour risque comme un montant de provisions complémentaires à la meilleure estimation des provisions techniques, calculé de telle manière que le montant total de provisions inscrit au bilan corresponde à celui qu'exigerait une tierce personne pour honorer les

engagements à la charge de l'assureur. La marge pour risque est évaluée par la méthode du « coût du capital ».

Le coût du capital retenu est de 6% par an.

En accord avec les spécifications techniques d'EIOPA, les SCR projetés sont l'agrégation des modules suivants, le SCR de marché étant supposé diversifiable :

- SCR de souscription, y compris catastrophe ;
- SCR de défaut ;
- SCR opérationnel

#### 4.3.2. Résultats

Au 31 décembre 2021, le tableau récapitulatif et l'évolution des provisions techniques, selon les normes prudentielles est présenté ci-dessous :

Provisions techniques	Valeur prudentielle 2021	Valeur prudentielle 2020	Valeur prudentielle 2019	Evolution 2021 / 2020
BE de sinistres	2 152 k€	2 253 k€	1 736 k€	-4,50%
BE de primes	874 k€	423 k€	-181 k€	106,50%
Marge de risque	440 k€	374 k€	362 k€	17,61%
<b>TOTAL</b>	<b>3 465 k€</b>	<b>3 050 k€</b>	<b>1 917 k€</b>	<b>13,60%</b>

Le Best Estimate de sinistres (BE de sinistres) dans le bilan prudentiel correspond à la provision pour prestations à payer (PPAP) dans le bilan comptable. La marge pour risque est quant à elle spécifique aux normes Solvabilité II.

La Mutuelle constate un écart non significatif entre le BE de sinistres et la PPAP. En effet sous Solvabilité II et dans le bilan social, c'est la méthode Chain Ladder qui est appliquée.

Le Best Estimate de primes correspond à la projection du résultat technique sur la survenance 2022 et les 2 premiers mois de 2023. Cette projection est associée aux contrats en portefeuille au 31 décembre 2021.

Le BE de primes augmente fortement (106,50%) du fait d'une anticipation d'un résultat technique négatif au titre de la survenance 2022 et des deux premiers mois de 2023.

#### 4.4. Autres passifs

##### 4.4.1. Autres passifs

Au 31 décembre 2021, le tableau récapitulatif et l'évolution des autres passifs, selon les normes prudentielles est fourni ci-dessous :

	Valeur prudentielle 2021	Valeur prudentielle 2020	Valeur prudentielle 2019	Variation
Provisions pour risques et charges	22 k€	170 k€	170 k€	-87,25%
Impôts différés passifs	527 k€	404 k€	608 k€	30,40%
Dettes envers les établissements de crédit	0 k€	0 k€	70 k€	
Dettes nées d'opérations directes	490 k€	532 k€	501 k€	-7,80%
Dettes nées d'opérations de réassurance	0 k€	0 k€	20 k€	
Autres dettes	2 029 k€	2 208 k€	1 659 k€	-8,10%
<b>Global</b>	<b>3 068 k€</b>	<b>3 314 k€</b>	<b>3 028 k€</b>	<b>-7,45%</b>

- Dettes nées d'opérations d'assurance

Les dettes nées d'opérations d'assurance sont maintenues pour leur valeur nette comptable car les dettes sont inférieures à un an. Elles correspondent aux cotisations perçues des adhérents pour l'année suivante.

- Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance)

Les autres dettes ont également une échéance inférieure à un an, elles correspondent aux dettes de personnel, aux dettes envers l'Etat et les organismes sociaux et aux dettes fournisseurs. Elles sont valorisées à leur valeur comptable dans le bilan Solvabilité II.

Les évolutions sont principalement liées à :

La Baisse de la provision pour risques et charge (provision pour litige) ;

#### 4.4.2. Impôts différés passifs

Les impôts différés passifs proviennent de la différence entre valeur fiscale et valeur de réalisation des postes d'actifs du bilan.

FAMILLE	TYPE D'INVESTISSEMENTS	VALEUR NETTE COMPTABLE	VALEUR DE MARCHÉ	VALEUR FISCALE	ASSIETE IDP
PLACEMENTS FINANCIERS	Immeuble Saint Jean de Mont	125 k€	1 971 k€	125 k€	1 846 k€
	Immeuble Grand Quevilly	163 k€	162 k€	163 k€	-1 k€
	Immeuble Landemont	89 k€	82 k€	89 k€	-7 k€
	EUROVALYS	443 k€	450 k€	443 k€	7 k€
	PRIMOVIE	454 k€	500 k€	454 k€	46 k€
	PFO2	269 k€	275 k€	269 k€	5 k€
	Obligations en direct	1 378 k€	1 458 k€	1 378 k€	80 k€
	Fonds d'investissements	4 090 k€	4 399 k€	4 399 k€	0 k€
	Participations	1 224 k€	1 395 k€	1 224 k€	171 k€
	Contrats de capitalisation	3 000 k€	3 149 k€	3 000 k€	149 k€
	Livret et CAT	9 022 k€	9 143 k€	9 022 k€	121 k€
	Dépôts et prêts	229 k€	229 k€	229 k€	0 k€
	Avoirs en banque, CCP et caisse	699 k€	699 k€	699 k€	0 k€
	<b>GLOBAL</b>	<b>21 186 k€</b>	<b>23 912 k€</b>	<b>21 495 k€</b>	<b>2 417 k€</b>
AUTRES ACTIFS	Créances	1 618 k€	1 618 k€	1 618 k€	0 k€
	Actifs corporels d'exploitation	187 k€	187 k€	187 k€	0 k€
	Actifs incorporels	287 k€	0 k€	287 k€	-287 k€
	Comptes de régularisation	85 k€	0 k€	85 k€	-85 k€
	<b>GLOBAL</b>	<b>2 177 k€</b>	<b>1 805 k€</b>	<b>2 177 k€</b>	<b>-372 k€</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>23 363 k€</b>	<b>25 717 k€</b>	<b>23 672 k€</b>	<b>2 045 k€</b>

Les impôts différés passifs sont ensuite calculés au taux de 26,50% soit 542 k€.

La position nette d'impôts différés est de 193 k€.

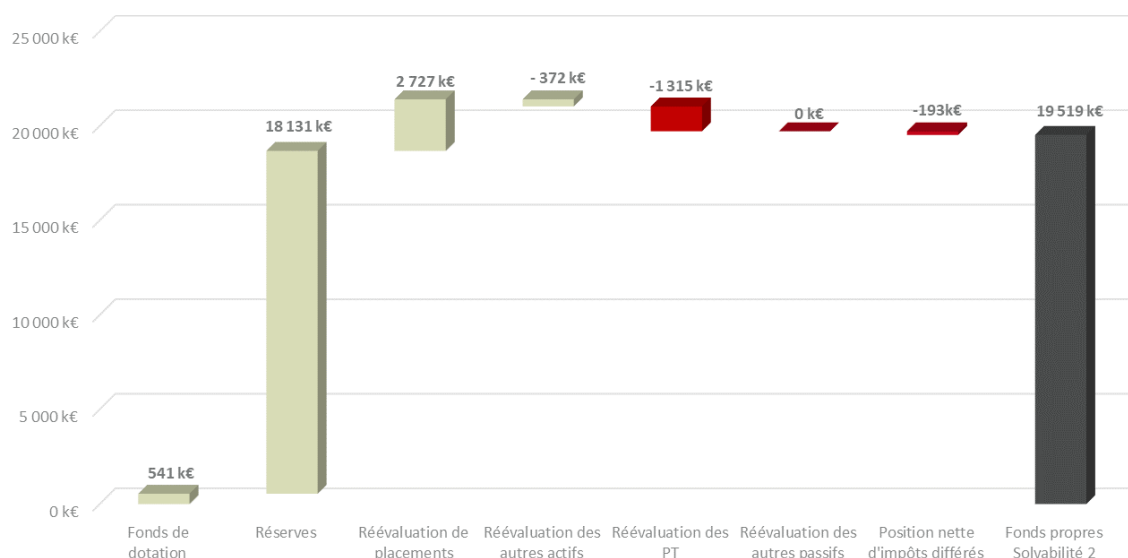
## 5. GESTION DU CAPITAL

### 5.1. Fonds propres

Les fonds propres Solvabilité II sont calculés par la différence entre l'actif et le passif tels que développée dans la partie précédente (A). Ils se décomposent de la manière suivante :

Fonds propres	Valeur prudentielle 2021	Valeur prudentielle 2020	Valeur prudentielle 2019	Evolution 2021 / 2020
Fonds propres comptables	18 673 k€	18 861 k€	19 068 k€	-1,00%
Revalorisation des FP	846 k€	1 506 k€	1 154 k€	-43,83%
<b>Fonds propres prudentiels</b>	<b>19 519 k€</b>	<b>20 367 k€</b>	<b>20 222 k€</b>	<b>-4,17%</b>

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des fonds propres entre la valeur comptable et la valeur prudentielle.



Les fonds propres sont classés suivant trois niveaux en fonction de leur disponibilité (articles 69 à 79 du règlement délégué 2015/35). Les articles 80 à 82 de ce même règlement fixent des limites en fonction des différents niveaux de fonds propres pour la couverture du SCR et du MCR. Les fonds propres de la Mutuelle connaissent une légère évolution de la Mutuelle par rapport à 2019.

Tableau de répartition des Fonds Propres	Valeur prudentielle 2021	Valeur prudentielle 2020	Valeur prudentielle 2019	Evolution 2021 / 2020
Tiers 1	19 519 k€	20 283 k€	20 222 k€	-3,77%
Tiers 2	0 k€	0 k€	0 k€	
Tiers 3	0 k€	84 k€	0 k€	-100,00%

## 5.2. SCR et MCR

### 5.2.1. Evolution des SCR et MCR

Le capital de solvabilité requis est calculé en application des spécifications techniques définies dans la réglementation Européenne. Il détermine le capital cible nécessaire pour absorber les différents chocs provoqués par des événements imprévus.

La répartition du Capital de solvabilité requis (SCR) et les variations entre 2020 et 2021 sont représentées dans le tableau ci-dessous :

	Au 31/12/2021	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019	Evolution 2020 -> 2021
<b>Solvency Capital Requirement</b>	<b>7 283 k€</b>	<b>7 310 k€</b>	<b>6 536 k€</b>	<b>-27 k€</b>
<b>Ajustements pour Impôts Différés</b>	-193 k€	-321 k€	-583 k€	127 k€
<b>Risque opérationnel</b>	779 k€	771 k€	749 k€	7 k€
<b>Basic Solvency Capital Requirement</b>	<b>6 697 k€</b>	<b>6 859 k€</b>	<b>6 370 k€</b>	<b>-162 k€</b>
<b>Effet diversification</b>	-2 308 k€	-2 373 k€	-2 147 k€	65 k€
<b>Somme des risques</b>	<b>9 005 k€</b>	<b>9 232 k€</b>	<b>8 517 k€</b>	<b>-226 k€</b>
<b>Risque de marché</b>	2 344 k€	2 919 k€	2 371 k€	-575 k€
<b>Risque de défaut de contrepartie</b>	1 735 k€	1 442 k€	1 428 k€	292 k€
<b>Risque de souscription vie</b>	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
<b>Risque de souscription santé</b>	4 926 k€	4 870 k€	4 718 k€	56 k€
<b>Risque de souscription non vie</b>	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
<b>Fonds propres comptables</b>	<b>18 673 k€</b>	<b>18 861 k€</b>	<b>19 068 k€</b>	<b>-188 k€</b>
<b>Fonds propres prudentiels</b>	<b>19 519 k€</b>	<b>20 367 k€</b>	<b>20 222 k€</b>	<b>-849 k€</b>
<b>Taux de couverture du SCR</b>	<b>268,00%</b>	<b>278,65%</b>	<b>309,40%</b>	<b>-10,65%</b>
<b>Taux de couverture du MCR</b>	<b>527,55%</b>	<b>550,45%</b>	<b>546,55%</b>	<b>-22,90%</b>

Le MCR est égal à 3 700 k€.

Il se détermine en 3 étapes :

- Le MCR linéaire pour les activités « frais de soins » est égal à 4,7 % des cotisations + 4,7 % des provisions techniques Solvabilité II ;
- Le MCR linéaire pour les activités « naissance » est égal à 2,1 % des provisions techniques Solvabilité II ;
- Le MCR doit être compris entre 25 % et 45 % du SCR ;
- Le MCR ne doit pas être inférieur à 3 700 k€ pour la Mutuelle en raison de son agrément mixte vie et non-vie.

### 5.2.2. Taux de couverture du SCR et MCR

Le taux de couverture du SCR baisse entre 2020 et 2021 du fait d'une diminution des fonds propres prudentiels qui s'explique par une augmentation de la provision pour primes.

### 5.2.3. Evolutions des différents SCR

	Au 31/12/2021	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019	Evolution 2020 -> 2021
<b>Fonds propres comptables</b>	<b>18 673 k€</b>	<b>18 861 k€</b>	<b>19 068 k€</b>	<b>-188 k€</b>
<b>Fonds propres prudentiels</b>	<b>19 519 k€</b>	<b>20 367 k€</b>	<b>20 222 k€</b>	<b>-849 k€</b>
<b>Taux de couverture du SCR</b>	<b>268,00%</b>	<b>278,65%</b>	<b>309,40%</b>	<b>-10,65%</b>
<b>Taux de couverture du MCR</b>	<b>527,55%</b>	<b>550,45%</b>	<b>546,55%</b>	<b>-22,90%</b>

### 5.2.3.1. SCR de marché

	Au 31/12/2021	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019	Evolution 2020 -> 2021
<b>RISQUE DE MARCHE</b>	<b>2 344 k€</b>	<b>2 919 k€</b>	<b>2 371 k€</b>	<b>-575 k€</b>
Effet diversification	-1 080 k€	-1 870 k€	-1 111 k€	790 k€
<b>Somme des risques</b>	<b>3 424 k€</b>	<b>4 789 k€</b>	<b>3 481 k€</b>	<b>-1 364 k€</b>
<b>Risque de taux d'intérêt</b>	<b>135 k€</b>	<b>817 k€</b>	<b>118 k€</b>	<b>-682 k€</b>
<b>Risque action</b>	<b>1 132 k€</b>	<b>753 k€</b>	<b>996 k€</b>	<b>380 k€</b>
<b>Risque immobilier</b>	<b>901 k€</b>	<b>874 k€</b>	<b>828 k€</b>	<b>27 k€</b>
<b>Risque de spread</b>	<b>369 k€</b>	<b>1 356 k€</b>	<b>632 k€</b>	<b>-986 k€</b>
<b>Risque de change</b>	<b>156 k€</b>	<b>70 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>85 k€</b>
<b>Risque de concentration</b>	<b>786 k€</b>	<b>919 k€</b>	<b>907 k€</b>	<b>-134 k€</b>

Le SCR de marché diminue de 575 k€ entre le 31/12/2020 et le 31/12/2021 :

- Le SCR Immobilier augmente de 27 k€ en raison de la valeur du marché des immeubles détenus en direct ou via les SCPI qui augmentent.
- Les SCR Spread et taux d'intérêt correspondent à la variation des taux des obligations entre deux clôtures, agrégée en fonction de la notation et de la durée (maturité) de l'obligation. Le SCR de taux diminue de 682 k€ et le SCR de spread diminue de 986 k€.
- Le SCR de concentration se calcule sur tout le portefeuille, sauf la trésorerie. Ce SCR diminue de 134 k€.
- Le SCR Action est dissocié en action Type 1 et en action Type 2 :
  - Type 1 : Actions cotées sur les différents marchés + OPCVM Actions
  - Type 2 : Actions non cotées
  - Le SCR Action augmente de 380 k€.

### 5.2.3.2. SCR défaut

	Au 31/12/2021	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019	Evolution 2020 -> 2021
<b>RISQUE DE DEFAUT DE CONTREPARTIE</b>	<b>1 735 k€</b>	<b>1 442 k€</b>	<b>1 428 k€</b>	<b>292 k€</b>
Effet diversification	111 k€	-48 k€	-47 k€	0 k€
<b>Somme des risques</b>	<b>1 846 k€</b>	<b>1 491 k€</b>	<b>1 475 k€</b>	<b>355 k€</b>
<b>Risque de défaut de contrepartie de type 1</b>	<b>1 161 k€</b>	<b>1 268 k€</b>	<b>1 260 k€</b>	<b>-107 k€</b>
<b>Risque de défaut de contrepartie de type 2</b>	<b>685 k€</b>	<b>223 k€</b>	<b>215 k€</b>	<b>462 k€</b>

Le SCR Défaut est décomposé en deux sous-modules :

- Le Défaut Type 1 correspond aux risques de défaut en fonction de la trésorerie et dépôts détenus ;
- Le Défaut Type 2 représente les créances long terme.

Les SCR Défaut augmente de 292 k€ par rapport à 2020 et s'explique principalement par une augmentation du risque de type 2 de 462 k€.



### 5.2.3.3. SCR Santé

	Au 31/12/2021	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019	Evolution 2020 -> 2021
<b>Risque de souscription santé</b>	<b>4 926 k€</b>	<b>4 870 k€</b>	<b>4 718 k€</b>	<b>56 k€</b>
Effet diversification	-106 k€	-119 k€	-116 k€	13 k€
<b>Somme des risques</b>	<b>5 032 k€</b>	<b>4 989 k€</b>	<b>4 834 k€</b>	<b>43 k€</b>
<b>Santé SLT - Risque de souscription</b>	<b>0 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>0 k€</b>	<b>0 k€</b>
<b>Santé Non SLT - Risque de souscription</b>	<b>4 889 k€</b>	<b>4 827 k€</b>	<b>4 676 k€</b>	<b>61 k€</b>
<b>Santé - Risque catastrophe</b>	<b>143 k€</b>	<b>162 k€</b>	<b>158 k€</b>	<b>-19 k€</b>

Le SCR Santé correspond à l'activité de la Mutuelle. Ce SCR connaît une hausse de 56 k€ et s'explique par les points suivants :

- Le volume de cotisations augmente par rapport à 2020

### 5.2.3.4. SCR Opérationnel

	Au 31/12/2021	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019	Evolution 2020 -> 2021
<b>Risque opérationnel</b>	<b>779 k€</b>	<b>771 k€</b>	<b>749 k€</b>	<b>7 k€</b>

Le risque opérationnel de la Mutuelle correspond aux risques qui découlent de pertes dues à des procédures, des membres du personnel ou des systèmes internes inadéquats ou défectueux, ou à des événements externes.

Il se calcule en fonction des cotisations et des provisions. Le risque opérationnel augmente de 9 k€ puisque les cotisations ont légèrement augmentées.

### 5.2.3.5. Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés

	Au 31/12/2021	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019	Evolution 2020 -> 2021
<b>Ajustements pour Impôts Différés</b>	<b>-193 k€</b>	<b>-321 k€</b>	<b>-583 k€</b>	<b>127 k€</b>

Le détail du calcul des impôts différés a été donné ci-dessus.

### 5.2.3.6. BSCR : Besoin en Capital de Solvabilité Requis

	Au 31/12/2021	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019	Evolution 2020 -> 2021
<b>Basic Solvency Capital Requirement</b>	<b>6 697 k€</b>	<b>6 859 k€</b>	<b>6 370 k€</b>	<b>-162 k€</b>
Effet diversification	-2 308 k€	-2 373 k€	-2 147 k€	65 k€
<b>Somme des risques</b>	<b>9 005 k€</b>	<b>9 232 k€</b>	<b>8 517 k€</b>	<b>-226 k€</b>

Il correspond à l'agrégation des montants obtenus pour faire face aux différents risques identifiés dans les sous-modules qui le composent.

## 5.3. Différence entre formule standard et modèle interne

La Mutuelle LA CHOLETAISE, appliquant la formule standard, n'est donc pas concernée par les méthodes de valorisations alternatives.

## **6. CONCLUSION**

---

La Mutuelle LA CHOLETAISE a respecté les exigences de minimum de capital requis (MCR) et de capital de solvabilité requis (SCR) sur la période de référence. En effet, les taux de couverture de ces capitaux requis par les fonds propres Solvabilité II éligibles sont supérieurs à 100 % et respectent le ratio de solvabilité cible fixé par le Conseil d'Administration.

## **7. ANNEXES : QRT (en €)**

---

Les états quantitatifs requis par le règlement d'exécution de l'Union Européenne n°2015/2452 de la Commission du 02 décembre 2015 sont tous exprimés en milliers d'euros.

S.02.01.02 Bilan Prudentiel

		Solvency II value	Statutory accounts value
		C0010	C0020
<b>Assets</b>			
Goodwill	R0010		
Deferred acquisition costs	R0020		
Intangible assets	R0030	0,00	287 241,37
Deferred tax assets	R0040	348 618,28	0,00
Pension benefit surplus	R0050		
Property, plant & equipment held for own use	R0060	430 660,87	438 332,19
Investments (other than assets held for index-linked and unit-linked contracts)	R0070	22 969 446,10	20 234 965,84
Property (other than for own use)	R0080	1 971 000,00	124 761,63
Holdings in related undertakings, including participations	R0090	1 395 045,33	1 224 406,07
Equities	R0100	0,00	0,00
Equities - listed	R0110		
Equities - unlisted	R0120		
Bonds	R0130	1 458 233,56	1 377 746,64
Government Bonds	R0140		
Corporate Bonds	R0150	1 458 233,56	1 377 746,64
Structured notes	R0160		
Collateralised securities	R0170		
Collective Investments Undertakings	R0180	5 623 750,97	5 256 812,24
Derivatives	R0190		
Deposits other than cash equivalents	R0200	12 521 416,24	12 251 239,26
Other investments	R0210		
Assets held for index-linked and unit-linked contracts	R0220		
Loans and mortgages	R0230	0,00	0,00
Loans on policies	R0240		
Loans and mortgages to individuals	R0250		
Other loans and mortgages	R0260		
Reinsurance recoverables from:	R0270	0,00	0,00
Non-life and health similar to non-life	R0280	0,00	0,00
Non-life excluding health	R0290		
Health similar to non-life	R0300		
Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked	R0310	0,00	0,00
Health similar to life	R0320		
Life excluding health and index-linked and unit-linked	R0330		
Life index-linked and unit-linked	R0340		
Deposits to cedants	R0350		
Insurance and intermediaries receivables	R0360	704 304,36	704 304,36
Reinsurance receivables	R0370	1 060,06	1 060,06
Receivables (trade, not insurance)	R0380	913 049,11	913 049,11
Own shares (held directly)	R0390		
Amounts due in respect of own fund items or initial fund called up but not yet paid in	R0400		
Cash and cash equivalents	R0410	698 964,85	698 964,85
Any other assets, not elsewhere shown	R0420	0,00	84 973,91
<b>Total assets</b>	<b>R0500</b>	<b>26 066 103,63</b>	<b>23 362 891,69</b>

<b>Liabilities</b>			
Technical provisions – non-life	R0510	3 460 345,85	2 143 907,43
Technical provisions – non-life (excluding health)	R0520	0,00	
Technical provisions calculated as a whole	R0530		
Best Estimate	R0540		
Risk margin	R0550		
Technical provisions - health (similar to non-life)	R0560	3 460 345,85	2 143 907,43
Technical provisions calculated as a whole	R0570		
Best Estimate	R0580	3 021 844,54	
Risk margin	R0590	438 501,31	
Technical provisions - life (excluding index-linked and unit-linked)	R0600	4 265,23	5 381,21
Technical provisions - health (similar to life)	R0610	0,00	
Technical provisions calculated as a whole	R0620		
Best Estimate	R0630		
Risk margin	R0640		
Technical provisions – life (excluding health and index-linked and unit-linked)	R0650	4 265,23	5 381,21
Technical provisions calculated as a whole	R0660		
Best Estimate	R0670	3 195,93	
Risk margin	R0680	1 069,30	
Technical provisions – index-linked and unit-linked	R0690	0,00	
Technical provisions calculated as a whole	R0700		
Best Estimate	R0710		
Risk margin	R0720		
Other technical provisions	R0730		
Contingent liabilities	R0740		
Provisions other than technical provisions	R0750	21 714,01	21 714,01
Pension benefit obligations	R0760		
Deposits from reinsurers	R0770		
Deferred tax liabilities	R0780	541 966,10	
Derivatives	R0790		
Debts owed to credit institutions	R0800		
Financial liabilities other than debts owed to credit institutions	R0810		
Insurance & intermediaries payables	R0820	490 388,07	490 388,07
Reinsurance payables	R0830	2 028 804,51	2 028 804,51
Payables (trade, not insurance)	R0840		
Subordinated liabilities	R0850	0,00	0,00
Subordinated liabilities not in Basic Own Funds	R0860		
Subordinated liabilities in Basic Own Funds	R0870		
Any other liabilities, not elsewhere shown	R0880		
<b>Total liabilities</b>	<b>R0900</b>	<b>6 547 483,78</b>	<b>4 690 195,23</b>
<b>Excess of assets over liabilities</b>	<b>R1000</b>	<b>19 518 619,86</b>	<b>18 672 696,46</b>

S.05.01.02 Primes, Sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Line of Business for: non-life insurance and reinsurance obligations (direct business and accepted proportional reinsurance)					Total
		Medical expense insurance	Income protection insurance	Workers' compensation insurance	Motor vehicle liability insurance	Other motor insurance	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0200
<b>Premiums written</b>							
Gross - Direct Business	R0110	25 852 798,54					25 852 798,54
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0120						
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0130						
Reinsurers' share	R0140						
Net	R0200	25 852 798,54					25 852 798,54
<b>Premiums earned</b>							
Gross - Direct Business	R0210	25 852 798,54					25 852 798,54
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0220						
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0230						
Reinsurers' share	R0240						
Net	R0300	25 852 798,54					25 852 798,54
<b>Claims incurred</b>							
Gross - Direct Business	R0310	22 081 612,68					22 081 612,68
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0320						
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0330						
Reinsurers' share	R0340						
Net	R0400	22 081 612,68					22 081 612,68
<b>Changes in other technical provisions</b>							
Gross - Direct Business	R0410	483,83					483,83
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0420						
Gross - Non- proportional reinsurance accepted	R0430						
Reinsurers' share	R0440						
Net	R0500	483,83					483,83
<b>Expenses incurred</b>							
<b>Administrative expenses</b>							
Gross - Direct Business	R0610	449 728,51					449 728,51
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0620						
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0630						
Reinsurers' share	R0640						
Net	R0700	449 728,51					449 728,51
<b>Investment management expenses</b>							
Gross - Direct Business	R0710	64 615,30					64 615,30
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0720						
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0730						
Reinsurers' share	R0740						
Net	R0800	64 615,30					64 615,30
<b>Claims management expenses</b>							
Gross - Direct Business	R0810	886 154,48					886 154,48
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0820						
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0830						
Reinsurers' share	R0840						
Net	R0900	886 154,48					886 154,48
<b>Acquisition expenses</b>							
Gross - Direct Business	R0910	1 018 228,47					1 018 228,47
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0920						
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0930						
Reinsurers' share	R0940						
Net	R1000	1 018 228,47					1 018 228,47
<b>Overhead expenses</b>							
Gross - Direct Business	R1010	1 877 807,57					1 877 807,57
Gross - Proportional reinsurance accepted	R1020						
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R1030						
Reinsurers' share	R1040						
Net	R1100	1 877 807,57					1 877 807,57
<b>Other expenses</b>							
	R1200						
<b>Total expenses</b>	R1300						4 296 534,33

	Line of Business for: life insurance obligations				Life reinsurance obligations		Total
	Health insurance	Insurance with profit participation	Index-linked and unit-linked insurance	Other life insurance	Health reinsurance	Life reinsurance	
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0270	C0280	
<b>Premiums written</b>							
Gross	R1410			73 049,65			73 049,65
Reinsurers' share	R1420						
Net	R1500			73 049,65			73 049,65
<b>Premiums earned</b>							
Gross	R1510			73 049,65			73 049,65
Reinsurers' share	R1520						
Net	R1600			73 049,65			73 049,65
<b>Claims incurred</b>							
Gross	R1610			58 669,18			58 669,18
Reinsurers' share	R1620						
Net	R1700			58 669,18			58 669,18
<b>Changes in other technical provisions</b>							
Gross	R1710						
Reinsurers' share	R1720						
Net	R1800						
<b>Expenses incurred</b>	R1900			10 241,57			10 241,57
<b>Administrative expenses</b>							
Gross	R1910			1 271,52			1 271,52
Reinsurers' share	R1920						
Net	R2000			1 271,52			1 271,52
<b>Investment management expenses</b>							
Gross	R2010			16,69			16,69
Reinsurers' share	R2020						
Net	R2100			16,69			16,69
<b>Claims management expenses</b>							
Gross	R2110			772,80			772,80
Reinsurers' share	R2120						
Net	R2200			772,80			772,80
<b>Acquisition expenses</b>							
Gross	R2210			2 876,22			2 876,22
Reinsurers' share	R2220						
Net	R2300			2 876,22			2 876,22
<b>Overhead expenses</b>							
Gross	R2310			5 304,34			5 304,34
Reinsurers' share	R2320						
Net	R2400			5 304,34			5 304,34
<b>Other expenses</b>	R2500						
<b>Total expenses</b>	R2600						10 241,57
<b>Total amount of surrenders</b>	R2700						

#### S.05.02.01 Primes, Sinistres et dépenses par pays

La Mutuelle commercialise ses produits uniquement en France.

Ainsi, cet état n'est pas renseigné.

S.12.01.02 Provisions techniques pour les garanties Vie ou Santé SLT

		Other life insurance			Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to insurance obligation other than health insurance obligations	Total (Life other than health insurance, incl. Unit-Linked)	Total (Health similar to life insurance)
		Contracts without options and guarantees	Contracts with options or guarantees				
		C0060	C0070	C0080	C0090	C0150	C0210
Technical provisions calculated as a whole	R0010						
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole	R0020						
<b>Technical provisions calculated as a sum of BE and RM</b>							
<b>Best Estimate</b>							
Gross Best Estimate	R0030		3 195,93			3 195,93	
Total recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re before the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0040						
Recoverables from reinsurance (except SPV and Finite Re) before adjustment for expected losses	R0050						
Recoverables from SPV before adjustment for expected losses	R0060						
Recoverables from Finite Re before adjustment for expected losses	R0070						
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0080						
Best estimate minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re	R0090		3 195,93			3 195,93	
Risk Margin	R0100	1 069,95				1 069,95	
<b>Amount of the transitional on Technical Provisions</b>							
Technical Provisions calculated as a whole	R0110						
Best estimate	R0120						
Risk margin	R0130						
Technical provisions - total	R0200	4 265,88				4 265,88	
Technical provisions minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re - total	R0210	4 265,88				4 265,88	
Best Estimate of products with a surrender option	R0220						
<b>Gross BE for Cash flow</b>							
<b>Cash out-flows</b>							
Future guaranteed and discretionary benefits	R0230	77 664,18				77 664,18	
Future guaranteed benefits	R0240						
Future discretionary benefits	R0250						
Future expenses and other cash out-flows	R0260	14 333,87				14 333,87	
<b>Cash in-flows</b>							
Future premiums	R0270	88 826,19				88 826,19	
Other cash in-flows	R0280						
Percentage of gross Best Estimate calculated using approximations	R0290						
Surrender value	R0300						
Best estimate subject to transitional of the interest rate	R0310						
Technical provisions without transitional on interest rate	R0320						
Best estimate subject to volatility adjustment	R0330						
Technical provisions without volatility adjustment and without others transitional measures	R0340						
Best estimate subject to matching adjustment	R0350						
Technical provisions without matching adjustment and without all the others	R0360						

S17.01.02 : Provisions techniques pour les garanties Non Vie

		Segmentation for:					Total Non-Life obligation
		Direct business and accepted proportional reinsurance					
		Medical expense insurance	Income protection insurance	Workers' compensation insurance	Motor vehicle liability insurance	Other motor insurance	
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0180
<b>Technical provisions calculated as a whole</b>	R0010	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Direct business	R0020						0,00
Accepted proportional reinsurance business	R0030						0,00
Accepted non-proportional reinsurance	R0040						0,00
<b>Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole</b>	R0050						0,00
<b>Technical provisions calculated as a sum of BE and RM</b>							
<b>Best estimate</b>							
<b>Premium provisions</b>							
Gross - Total	R0060	875 693,97	0,00	0,00	0,00	0,00	875 693,97
Gross - direct business	R0070	875 693,97					875 693,97
Gross - accepted proportional reinsurance business	R0080						0,00
Gross - accepted non-proportional reinsurance business	R0090						0,00
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re before the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0100	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recoverables from reinsurance (except SPV and Finite Reinsurance) before adjustment for expected losses	R0110						0,00
Recoverables from SPV before adjustment for expected losses	R0120						0,00
Recoverables from Finite Reinsurance before adjustment for expected losses	R0130						0,00
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0140						0,00
<b>Net Best Estimate of Premium Provisions</b>	R0150	875 693,97	0,00	0,00	0,00	0,00	875 693,97
<b>Claims provisions</b>							
Gross - Total	R0160	2 146 150,57	0,00	0,00	0,00	0,00	2 146 150,57
Gross - direct business	R0170	2 146 150,57					2 146 150,57
Gross - accepted proportional reinsurance business	R0180						0,00
Gross - accepted non-proportional reinsurance business	R0190						0,00
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re before the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0200	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recoverables from reinsurance (except SPV and Finite Reinsurance) before adjustment for expected losses	R0210						0,00
Recoverables from SPV before adjustment for expected losses	R0220						0,00
Recoverables from Finite Reinsurance before adjustment for expected losses	R0230						0,00
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0240						0,00
<b>Net Best Estimate of Claims Provisions</b>	R0250	2 146 150,57	0,00	0,00	0,00	0,00	2 146 150,57
<b>Total Best estimate - gross</b>	R0260	3 021 844,54	0,00	0,00	0,00	0,00	3 021 844,54
<b>Total Best estimate - net</b>	R0270	3 021 844,54	0,00	0,00	0,00	0,00	3 021 844,54
<b>Risk margin</b>	R0280	438 790,42					438 790,42
<b>Amount of the transitional on Technical Provisions</b>							
TP as a whole	R0290						0,00
Best estimate	R0300						0,00
Risk margin	R0310						0,00
<b>Technical provisions - total</b>							
Technical provisions - total	R0320	3 460 634,96	0,00	0,00	0,00	0,00	3 460 634,96
Recoverable from reinsurance contract/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default - total	R0330	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Technical provisions minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re - total	R0340	3 460 634,96	0,00	0,00	0,00	0,00	3 460 634,96
<b>Line of Business: further segmentation (Homogeneous Risk Groups)</b>							
Premium provisions - Total number of homogeneous risk groups	R0350						
Claims provisions - Total number of homogeneous risk groups	R0360						
<b>Cash-flows of the Best estimate of Premium Provisions (Gross)</b>							
<b>Cash out-flows</b>							
Future benefits and claims	R0370	27 316 436,53					27 316 436,53
Future expenses and other cash-out flows	R0380	4 979 433,32					4 979 433,32
<b>Cash in-flows</b>							
Future premiums	R0390	31 429 612,90					31 429 612,90
Other cash-in flows (incl. Recoverable from salvages and subrogations)	R0400						0,00
<b>Cash-flows of the Best estimate of Claims Provisions (Gross)</b>							
<b>Cash out-flows</b>							
Future benefits and claims	R0410	2 082 634,67					2 082 634,67
Future expenses and other cash-out flows	R0420	61 854,25					61 854,25
<b>Cash in-flows</b>							
Future premiums	R0430						0,00
Other cash-in flows (incl. Recoverable from salvages and subrogations)	R0440						0,00
<b>Percentage of gross Best Estimate calculated using approximations</b>							
Best estimate subject to transitional of the interest rate	R0460						0,00
Technical provisions without transitional on interest rate	R0470						0,00
Best estimate subject to volatility adjustment	R0480						0,00
Technical provisions without volatility adjustment and without others transitional measures	R0490						0,00



S.19.01.21 Triangles de développement pour l'assurance Non Vie

Gross Claims Paid (non-cumulative) - Development year (absolute amount)

		0	1	2	3	4	5
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060
Prior	R0100						
N-14	R0110						
N-13	R0120						
N-12	R0130						
N-11	R0140						
N-10	R0150						
N-9	R0160						
N-8	R0170						
N-7	R0180						
N-6	R0190						
N-5	R0200						
N-4	R0210						
N-3	R0220	17 361 656,55	1 724 489,73	23 930,35	626,20		
N-2	R0230	18 170 629,55	1 867 934,42	41 486,49			
N-1	R0240	18 029 690,44	1 454 334,31				
N	R0250	20 657 028,59					

Gross Claims Paid (non-cumulative) - Current year, sum of years (cumulative)

		In Current year	Sum of all years (cumulative)
		C0170	C0180
Prior	R0100	0,00	0,00
N-14	R0110	0,00	0,00
N-13	R0120	0,00	0,00
N-12	R0130	0,00	0,00
N-11	R0140	0,00	0,00
N-10	R0150	0,00	0,00
N-9	R0160	0,00	0,00
N-8	R0170	0,00	0,00
N-7	R0180	0,00	0,00
N-6	R0190	0,00	0,00
N-5	R0200	0,00	0,00
N-4	R0210	0,00	0,00
N-3	R0220	626,20	19 110 702,83
N-2	R0230	41 486,49	20 080 050,46
N-1	R0240	1 454 334,31	19 484 024,75
N	R0250	20 657 028,59	20 657 028,59
Total	R0260	22 153 475,59	79 331 806,63

Reinsurance Recoveries received (non-cumulative) - Development year (absolute amount)

		0	1	2	3	4	5
		C0600	C0610	C0620	C0630	C0640	C0650
Prior	R0300						
N-14	R0310						
N-13	R0320						
N-12	R0330						
N-11	R0340						
N-10	R0350						
N-9	R0360						
N-8	R0370						
N-7	R0380						
N-6	R0390						
N-5	R0400						
N-4	R0410						
N-3	R0420						
N-2	R0430						
N-1	R0440						
N	R0450						

Reinsurance Recoveries received (non-cumulative) - Current year, sum of years (cumulative)

		In Current year	Sum of years (cumulative)
		C0760	C0770
Prior	R0300	0,00	0,00
N-14	R0310	0,00	0,00
N-13	R0320	0,00	0,00
N-12	R0330	0,00	0,00
N-11	R0340	0,00	0,00
N-10	R0350	0,00	0,00
N-9	R0360	0,00	0,00
N-8	R0370	0,00	0,00
N-7	R0380	0,00	0,00
N-6	R0390	0,00	0,00
N-5	R0400	0,00	0,00
N-4	R0410	0,00	0,00
N-3	R0420	0,00	0,00
N-2	R0430	0,00	0,00
N-1	R0440	0,00	0,00
N	R0450	0,00	0,00
Total	R0460	0,00	0,00

Net Claims Paid (non-cumulative) - Development year (absolute amount)

		0	1	2	3	4	5
		C1200	C1210	C1220	C1230	C1240	C1250
Prior	R0500						
N-14	R0510	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-13	R0520	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-12	R0530	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-11	R0540	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-10	R0550	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-9	R0560	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-8	R0570	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-7	R0580	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-6	R0590	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-5	R0600	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-4	R0610	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-3	R0620	17 361 656,55	1 724 489,73	23 930,35	626,20		
N-2	R0630	18 170 629,55	1 867 934,42	41 486,49			
N-1	R0640	18 029 690,44	1 454 334,31				
N	R0650	20 657 028,59					

Net Claims Paid (non-cumulative) - Current year, sum of years (cumulative)

		In Current year	Sum of years (cumulative)
		C1360	C1370
Prior	R0500	0,00	0,00
N-14	R0510	0,00	0,00
N-13	R0520	0,00	0,00
N-12	R0530	0,00	0,00
N-11	R0540	0,00	0,00
N-10	R0550	0,00	0,00
N-9	R0560	0,00	0,00
N-8	R0570	0,00	0,00
N-7	R0580	0,00	0,00
N-6	R0590	0,00	0,00
N-5	R0600	0,00	0,00
N-4	R0610	0,00	0,00
N-3	R0620	626,20	19 110 702,83
N-2	R0630	41 486,49	20 080 050,46
N-1	R0640	1 454 334,31	19 484 024,75
N	R0650	20 657 028,59	20 657 028,59

S.23.01.01 Fonds propres

		Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Basic own funds before deduction for participations in other financial sector as foreseen in article 68 of Delegated Regulation 2015/35</b>						
Ordinary share capital (gross of own shares)	R0010	0,00				
Share premium account related to ordinary share capital	R0030	0,00				
Initial funds, members' contributions or the equivalent basic own - fund item for mutual and mutual - type undertakings	R0040	541 492,94	541 492,94			
Subordinated mutual member accounts	R0050	0,00				
Surplus funds	R0070	0,00				
Preference shares	R0090	0,00				
Share premium account related to preference shares	R0110	0,00				
Reconciliation reserve	R0130	18 977 126,92	18 977 126,92			
Subordinated liabilities	R0140	0,00				
An amount equal to the value of net deferred tax assets	R0160	0,00				
Other own fund items approved by the supervisory authority as basic own funds not specified above	R0180	0,00				
<b>Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds</b>						
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds	R0220					
<b>Deductions</b>						
Deductions for participations in financial and credit institutions	R0230	0,00				
<b>Total basic own funds after deductions</b>	<b>R0290</b>	<b>19 518 619,86</b>	<b>19 518 619,86</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Ancillary own funds</b>						
Unpaid and uncalled ordinary share capital callable on demand	R0300	0,00				
Unpaid and uncalled initial funds, members' contributions or the equivalent basic own fund item for mutual and mutual - type undertakings, callable on demand	R0310	0,00				
Unpaid and uncalled preference shares callable on demand	R0320	0,00				
A legally binding commitment to subscribe and pay for subordinated liabilities on demand	R0330	0,00				
Letters of credit and guarantees under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0340	0,00				
Letters of credit and guarantees other than under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0350	0,00				
Supplementary members calls under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0360	0,00				
Supplementary members calls - other than under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0370	0,00				
Other ancillary own funds	R0390	0,00				
<b>Total ancillary own funds</b>	<b>R0400</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Available and eligible own funds</b>						
Total available own funds to meet the SCR	R0500	19 518 619,86	19 518 619,86	0,00	0,00	0,00
Total available own funds to meet the MCR	R0510	19 518 619,86	19 518 619,86	0,00	0,00	
Total eligible own funds to meet the SCR	R0540	19 518 619,86	19 518 619,86			
Total eligible own funds to meet the MCR	R0550	19 518 619,86	19 518 619,86			
SCR	R0580	7 282 578,56				
MCR	R0600	3 700 000,00				
Ratio of Eligible own funds to SCR	R0620	2,6802				
Ratio of Eligible own funds to MCR	R0640	5,2753				

<b>Reconciliation reserve</b>		C0060
<b>Reconciliation reserve</b>		
Excess of assets over liabilities	R0700	19 518 619,86
Own shares (held directly and indirectly)	R0710	
Foreseeable dividends, distributions and charges	R0720	
Other basic own fund items	R0730	541 492,94
Adjustment for restricted own fund items in respect of matching adjustment portfolios and ring fenced funds	R0740	
<b>Reconciliation reserve</b>	<b>R0760</b>	<b>18 977 126,92</b>
<b>Expected profits</b>		
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Life business	R0770	0,00
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Non-life business	R0780	0,00
<b>Total Expected profits included in future premiums (EPIFP)</b>	<b>R0790</b>	<b>0,00</b>

### S.25.01.21 SCR avec formule standard

Basic Solvency Capital Requirement				
		Net solvency capital requirement	Gross solvency capital requirement	Allocation from adjustments due to RFF and Matching adjustments portfolios
		C0030	C0040	C0050
Market risk	R0010	2 344 356,25	2 344 356,25	
Counterparty default risk	R0020	1 734 646,38	1 734 646,38	
Life underwriting risk	R0030	20,10	20,10	
Health underwriting risk	R0040	4 926 414,99	4 926 414,99	
Non-life underwriting risk	R0050	0,00	0,00	
Diversification	R0060	-2 308 020,37	-2 308 020,37	
Intangible asset risk	R0070	0,00	0,00	
<b>Basic Solvency Capital Requirement</b>	<b>R0100</b>	<b>6 697 417,35</b>	<b>6 697 417,35</b>	

### Calculation of Solvency Capital Requirement

		Value
		C0100
Adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation	R0120	
Operational risk	R0130	778 505,94
Loss-absorbing capacity of technical provisions	R0140	
Loss-absorbing capacity of deferred taxes	R0150	-193 271,03
Capital requirement for business operated in accordance with Art. 4 of Directive 2003/41/EC	R0160	
<b>Solvency capital requirement excluding capital add-on</b>	<b>R0200</b>	<b>7 282 652,26</b>
Capital add-on already set	R0210	
Solvency capital requirement	R0220	7 282 652,26
<b>Other information on SCR</b>		
Capital requirement for duration-based equity risk sub-module	R0400	
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for remaining part	R0410	
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for ring fenced funds	R0420	
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for matching adjustment portfolios	R0430	
Diversification effects due to RFF nSCR aggregation for article 304	R0440	
Method used to calculate the adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation*	R0450	
Net future discretionary benefits	R0460	

\*Method used to calculate the adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation  
 1 - Full recalculation  
 2 - Simplification at risk sub-module level  
 3 - Simplification at risk module level  
 4 - No adjustment

### Calculation of Solvency Capital Requirement

		Yes/No
		C0109
Approach based on average tax rate*	R0590	

\*Approach based on average tax rate  
 1 - Yes  
 2 - No  
 3 - Not applicable as LAC DT is not used (in this case R0600 to R0690 are not applicable)

### Calculation of loss absorbing capacity of deferred taxes

		Before the shock	After the shock
		C0110	C0120
DTA	R0600	348 695,07	0,00
DTA carry forward	R0610	348 695,07	0,00
DTA due to deductible temporary differences	R0620		
DTL	R0630	541 966,10	0,00

		LAC DT
		C0130
LAC DT	R0640	-193 271,03
LAC DT justified by reversion of deferred tax liabilities	R0650	-193 271,03
LAC DT justified by reference to probable future taxable economic profit	R0660	
LAC DT justified by carry back, current year	R0670	
LAC DT justified by carry back, future years	R0680	
Maximum LAC DT	R0690	

### S.25.02.21 SCR avec modèle interne partiel

La Mutuelle n'est pas concernée par cet état.

### S.25.03.21 SCR avec modèle interne partiel

La Mutuelle n'est pas concernée par cet état.

S.28.02.01 MCR Activité Vie et Non Vie

MCR components		MCR components	
		Non-life activities	Life activities
		MCR(NL, NL) Result	MCR(NL, L)Result
		C0010	C0020
Linear formula component for non-life insurance and reinsurance obligations	R0010	1 357 108,22	0,00

Background information		Background information			
		Non-life activities		Life activities	
		Net (of reinsurance/ SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance) written premiums in the last 12 months	Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance) written premiums in the last 12 months
		C0030	C0040	C0050	C0060
Medical expense insurance and proportional reinsurance	R0020	3 021 844,54	25 852 798,54		
Income protection insurance and proportional reinsurance	R0030				
Workers' compensation insurance and proportional reinsurance	R0040				
Motor vehicle liability insurance and proportional reinsurance	R0050				
Other motor insurance and proportional reinsurance	R0060				
Marine, aviation and transport insurance and proportional reinsurance	R0070				
Fire and other damage to property insurance and proportional reinsurance	R0080				
General liability insurance and proportional reinsurance	R0090				
Credit and suretyship insurance and proportional reinsurance	R0100				
Legal expenses insurance and proportional reinsurance	R0110				
Assistance and proportional reinsurance	R0120				
Miscellaneous financial loss insurance and proportional reinsurance	R0130				
Non-proportional health reinsurance	R0140				
Non-proportional casualty reinsurance	R0150				
Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance	R0160				
Non-proportional property reinsurance	R0170				

Linear formula component for life insurance and reinsurance obligations		Non-life activities	Life activities
		MCR(L, NL) Result	MCR(L, L) Result
		C0070	C0080
Linear formula component for life insurance or reinsurance obligations	R0200	0,00	67,11

Total capital at risk for all life (re)insurance obligations		Non-life activities		Life activities	
		Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance/SPV) total capital at risk	Net (of reinsurance) best estimate provisions	Net (of reinsurance/SPV) total capital at risk
		C0090	C0100	C0110	C0120
Obligations with profit participation - guaranteed benefits	R0210				
Obligations with profit participation - future discretionary benefits	R0220				
Index-linked and unit-linked insurance obligations	R0230				
Other life (re)insurance and health (re)insurance obligations	R0240			3 195,93	
Total capital at risk for all life (re)insurance obligations	R0250				

Overall MCR calculation		C0130
Linear MCR	R0300	1 356 094,97
SCR	R0310	7 282 578,56
MCR cap	R0320	3 277 160,35
MCR floor	R0330	1 820 644,64
Combined MCR	R0340	1 820 644,64
Absolute floor of the MCR	R0350	3 700 000,00
<b>Minimum Capital Requirement</b>	R0400	3 700 000,00

Notional non-life and life MCR calculation		Non-life activities	Life activities
		C0140	C0150
Notional linear MCR	R0500	1 357 108,22	67,11
Notional SCR excluding add-on (annual or latest calculation)	R0510	7 279 636,48	2 942,08
Notional MCR cap	R0520	3 275 836,42	1 323,94
Notional MCR floor	R0530	1 819 909,12	735,52
Notional Combined MCR	R0540	1 819 909,12	735,52
Absolute floor of the notional MCR	R0550	3 698 505,24	1 494,76
Notional MCR	R0560	3 698 505,24	1 494,76